



M. Laurent TOUVET  
Préfet du Haut-Rhin  
7, rue Bruat  
B.P. 10489  
68020 COLMAR Cedex

Guebwiller, le 19 mai 2020

**Objet : Demande de dérogation pour pratiquer la pêche en plan d'eau – AAPPMA de Guebwiller -  
« Les Pêcheurs du Florival »**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre des mesures prises face à la pandémie de COVID-19, il a été décidé de maintenir l'interdiction d'accès aux plans d'eau tout en indiquant que les Préfets avaient la possibilité d'y déroger localement.

Je me permets de me faire le relais d'une demande de dérogation pour la réouverture des étangs du Saint-Gangolph situés sur le banc de la commune de Lautenbach déposée par l'association « AAPPMA de Guebwiller – Les Pêcheurs du Florival », gestionnaire du site.

A l'annonce du déconfinement, cette association a prouvé son sens des responsabilités en anticipant la mise en place des mesures nécessaires au respect des gestes barrières. Ils se sont d'ors et déjà engagés à les rétablir en cas de réouverture de leurs étangs conformément à la demande qu'ils m'ont adressé et dont je vous joins une copie.

Ces étangs sont uniquement destinés à la pratique de la pêche et ne constitue pas un lieu de baignade pouvant engendrer des rassemblements. Par ailleurs les gardes-pêche et bénévoles de l'association veilleront à faire respecter les règles de distanciations sociales par les pêcheurs mais également par les éventuels promeneurs de passage.

En tant que Maire de Guebwiller, j'ai pu suivre les activités de cette association et peut témoigner du sérieux qui caractérise cette association et son Président, Monsieur WIPF. J'ai pu m'entretenir avec mon homologue de Lautenbach qui est également favorable à cette réouverture.

Je n'ai aucun doute quant au respect des engagements donnés par cette association et aux respects de vos éventuelles recommandations complémentaires. Je me permets donc de solliciter votre plus grande bienveillance à l'égard de cette demande de dérogation.

En espérant que cette demande retiendra toute votre attention et comptant sur votre pleine compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
  
Francis KLEITZ  
Conseiller régional



Copie à M. Stéphane CHIPPONI, Sous-Préfet de l'arrondissement de Thann-Guebwiller

**MAIRIE DE GUEBWILLER**

73 rue de la République - B.P. 159 - 68503 GUEBWILLER CEDEX  
Tél. : 03 89 76 80 61 - Fax : 03 89 74 13 23 - [www.ville-guebwiller.fr](http://www.ville-guebwiller.fr)

## Demande de dérogation pour pratiquer la pêche en plan d'eau

---

Je soussigné, **Mathieu WIPF**,

représentant de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**(AAPPMA) de Guebwiller – "Les Pêcheurs du Florival"**

gestionnaire des deux **étangs du Saint-Gangolph**

situés sur la commune de **Lautenbach Schweighouse**.

demande par la présente au Maire de solliciter M. le Préfet du Haut-Rhin afin qu'il puisse y autoriser la pêche dans le respect des règles sanitaires liées au COVID-19, conformément au Décret ministériel n° 2020-545 du 11 mai 2020.

Je certifie que les mesures suivantes avaient déjà été mises en place et seront rétablies dès la confirmation de l'autorisation d'accès au site :

- Affichage des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale à respecter (7 m minimum entre chaque pêcheur) ;
- *Matérialisation de zones de pêche individuelles permettant de garantir le respect de la distanciation physique ;*
- *Marquage au sol permettant de signaler les zones de circulation piétonne ;*
- *Vérification du respect des mesures de distanciation sociale grâce à un contrôle régulier sur place par des gardes-pêches assermentés et des bénévoles de notre association ;*
- *Sensibilisation et information des pêcheurs par mail, réseaux sociaux et site internet.*

Fait à Guebwiller, le 15 mai 2020

Mathieu Wipf  
Président AAPPMA Guebwiller

